

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 5 juin 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSELIN	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés.120-06-2023 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte à 19h02.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 121-06-2023 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour, avec ses ajouts.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2023

Rés. 122-06-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai et de la séance extraordinaire du 19 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **Sylvain Clair**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai et de la séance extraordinaire du 19 mai 2023.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Rés. 123-06-2023 Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois de mai selon le calendrier de conservation des archives.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

- Rapport de la mairesse
- Rapport de Trans-Appel

5.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

5.2 CPE Pop Soleil - Invitation au Méchoui et Casino

Rés. 124-06-2023 Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre les deux billets à Lynda Tétreault, mairesse, pour représenter la municipalité d'Ulverton lors du Méchoui du CPE Pop Soleil ;

ET d'autoriser les dépenses de déplacements de la mairesse pour cet événement.

ADOPTÉE

5.3 Fête Nationale à Richmond-Demande de subvention

Rés. 125-06-2023 Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas retenir la demande de subvention de la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond pour la Fête Nationale.

ADOPTÉEⁱ

5.4 Maison de la famille Les Arbrisseaux-Invitation à l'AGA

Rés. 126-06-2023 Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, et le conseiller, Karl Lindsay, à participer à l'AGA de la Maison de la famille Les Arbrisseaux ;

ET d'autoriser les dépenses de déplacement des élus pour cet événement.

ADOPTÉE

5.5 Marché Champêtre de Melbourne – Demande de subvention

Rés. 127-06-2023 Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 100 \$ au Marché Champêtre de Melbourne.

ADOPTÉEⁱⁱ

6. FINANCE

6.1. ADOPTION DES COMPTES DU 2 AU 31 MAI 2023.

Rés. 128-06-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des comptes à payer au montant de 11 258,89 \$, des salaires et des déductions à la source de 17 124,02 \$ et des chèques émis au montant de 34 121,36 \$ pour un montant total de 62 504,27 \$;

Il est proposé par **Sylvain Clair**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 2 au 31 mai 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-05 totalisent 2 398,51 \$ Les salaires versés et les déductions à la source totalisent un montant de 17 124,02 \$

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2023 :

- MODIFICATION (1)
- CONSTRUCTION (1)
- PISCINE ET GARAGE (2)

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1. FRR-Demande de subvention pour le panneau publicitaire

Rés. 129-06-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a comme projet la mise en place d'un panneau publicitaire à la salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Ulverton dépose une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité de la MRC du Val-Saint-François pour un montant de 6 777,10 \$ pour l'installation d'un panneau publicitaire à la salle communautaire ;

ET que la mairesse, Lynda Tétreault, et la directrice générale, Hélène Dumais, soient autorisées à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

9.2. HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

Rés. 130-06-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires saisonniers ont difficilement accès au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration répond déjà aux citoyens lors des heures de fermeture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de prolonger les heures d'ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

ADOPTÉE

9.3. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 091-04-2023

Rés. 131-06-2023 Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité par les membres du conseil que le Conseil municipal d'Ulverton autorise la remise de 150 \$ plutôt que 200 \$ pour payer les méfaits à la salle communautaire.

ADOPTÉE

9.4. MODIFICATION À LA RÉOLUTION 271-12-2022 INTER-MUNICIPALISATION

Rés. 132-06-2023 **CONSIDÉRANT** les demandes citoyennes pour élargir l'inter-municipalisation;

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de maintenir la résolution 271-12-2022 sans la modifier.

ADOPTÉE

9.5. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE – AGA 2023

Rés. 133-06-2023

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer la conseillère, Joëlle Hénault, comme représentante de la municipalité d'Ulverton au Conseil Régional de l'environnement de l'Estrie ;

ET d'autoriser les dépenses de déplacement occasionnées par la participation de Joëlle Hénault à l'AGA 2023.

ADOPTÉE

9.6 Comités – Nomination sur certains comités

Rés.134-06-2023

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité d'Ulverton désigne les membres des différents comités tel que présenté ci-dessous. Il est à noter que la mairesse Lynda Tétreault est partie prenante de tous les comités :

Comités Ulverton

Voirie	Environnement	Sécurité civile	CCU	Communication
Sylvain Clair	Joëlle Hénault	Sylvain Clair	Karl Lyndsay	Joëlle Hénault
Philippe Gosselin	Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	Philippe Gosselin	Marie Gervais
		Philippe Gosselin		Karl Lindsay
Culture et loisirs				
Sous-comités				
Ulverton tricoté serré	CSLE-Ça bouge à Ulverton	Fête du village	Marché de Noël	Comité Famille
Marie Gervais	Karl Lyndsay	Joëlle Hénault	Joëlle Hénault	Marie Gervais
Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	Linda St-Pierre	
	Sylvain Clair			

ADOPTÉE

9.7 CPTAQ-Modification de la résolution 107-05-2023 par la résolution 133-06-2023

Rés. 135-06-2023

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un bâtiment devant servir à l'exploitation sylvicole sur le lot visé, aucun espace hors de la zone agricole n'est approprié pour le projet bien que l'usage puisse être permis ailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE La Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demande de déposer une nouvelle résolution en remplacement de la résolution 107-05-2023 que voici;

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Julie Beauregard et de monsieur Normand Pelletier, est réalisée en vue d'obtenir de la CPTAQ (*Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec*) l'autorisation pour la coupe d'érables dans une érabièrre et l'enlèvement de sol arable sur le lot 3 511 655 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 511 655 est d'une superficie totale de 432 994,50 m² ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement se trouve à l'intérieur d'une zone agroforestière ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent construire un hangar à machinerie pour entreposer l'équipement nécessaire aux activités sylvicoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé par cette construction se trouve en milieu boisé sur une pente forte qui doit être aménagé ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'enlever un talus, excaver et niveler le terrain afin de réaliser la construction ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Sur la viabilité de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité d'Ulverton;

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité d'Ulverton accepte de déposer à nouveau la résolution 107-05-2023 sous le numéro 135-06-2023;

ADOPTÉE^{iv}

9.8 Appui Melbourne - Demande de modification des activités reconnues comme activité de compostage domestique par le MELCCFP

Rés.136-06-2023

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, la redevance payable en 2023, sera basée d'une part selon la performance territoriale (25%) et d'une autre part selon la gestion des matières organiques (75%) ;

ATTENDU QUE l'objectif du Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles est d'inciter les municipalités à contribuer à la réduction de l'élimination des matières résiduelles résidentielles et ICI sur leur territoire ;

ATTENDU QUE pour avoir accès à l'enveloppe complète des redevances, les municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants qui n'ont pas implanté de collecte des matières organiques, doivent avoir en place des équipements de compostage domestique ou communautaire qui respectent les lignes directrices, pour l'encadrement des activités de compostage ;

ATTENDU QUE le cadre normatif du programme ne reconnaît pas les activités suivantes comme du compostage domestique :

- Les matières organiques déposées dans une fosse à purin ;
- Les matières organiques données aux animaux d'élevage ;
- Les matières organiques compostées de façon non structurée;

ATTENDU QUE ces trois (3) activités permettent de détourner les matières organiques de l'enfouissement et ne génèrent pas des nuisances en milieu rural ;

ATTENDU QUE des municipalités seront pénalisées par le fait que ces activités de compostage ne sont pas reconnues par le MELCCFP ;

ATTENDU QUE ces activités de compostage sont fréquemment pratiquées par les citoyens habitant en milieu rural ;

ATTENDU QUE les municipalités pratiquant le compostage domestiques doivent faire un inventaire initial permettant de valider le nombre de composteurs déjà en place et la liste doit minimalement contenir les noms, les adresses et le type de composteur incluant l'année d'achat ;

ATTENDU QUE les municipalités pratiquant le compostage domestique doivent

en faire un inventaire chaque année afin de déclarer le nombre de composteurs toujours sur leur territoire et que le 70 % de desserte des unités d'occupation est atteint ;

ATTENDU QUE cet inventaire annuel n'est pas requis pour les municipalités offrant un bac brun pour la collecte des matières organiques ;

ATTENDU QUE les municipalités rurales ont une grande superficie où l'agriculture est l'activité la plus répandue, que la majeure partie des citoyens ont des terrains suffisamment grands et pratiquent déjà le compostage domestique ;

ATTENDU QUE le camionnage occasionné par la collecte des bacs en milieu rural est une source de pollution ;

ATTENDU QUE qu'au Québec, plus de 43 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent des transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande de la Municipalité du Canton de Melbourne visant la modification des activités reconnues comme activité de compostage domestique par le MELCCFP en sa résolution 2023-04-03, 30 ;

ET demande au MELCCFP de reconnaître les activités suivantes comme des activités de compostage, pour les municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants, qui ont implanté un programme de compostage domestique sur leur territoire :

- Les matières organiques déposées dans une fosse à purin ;
- Les matières organiques données aux animaux d'élevage ;
- Les matières organiques compostées de façon non structurée;

ET demande au MELCCFP d'éliminer l'obligation de procéder à un inventaire annuel aux municipalités de moins de cinq mille (5 000) habitants qui ont implanté le compostage domestique sur leur territoire et qui ont mis en place des équipements de compostage domestique pour un minimum de 70 % des unités d'occupation ;

ET qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, au député provincial de la circonscription de Richmond, Monsieur André Bachand, à la FQM, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités de Kingsbury, Maricourt et Canton de Melbourne.

ADOPTÉE

9.9 Modification des heures travaillées d'une employée

Rés.137-06-2023

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture du bureau municipal sont du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h ;

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'établir l'horaire de travail des employés de l'administration selon les heures d'ouverture du bureau municipal et d'ajuster le nombre d'heures selon l'addenda au contrat de travail.

ADOPTÉE

9.10 L'Étincelle - Encart publicitaire pour le 40^e du Moulin à laine

Rés.138-06-2023

CONSIDÉRANT QUE le Moulin à laine fête son 40^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT le rayonnement que procure le succès de ce joyau pour notre municipalité ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remercier tous les intervenants travaillant au succès du Moulin à laine d'Ulverton depuis 40 ans et de son

rayonnement pour notre municipalité en publiant une annonce d'un quart de page en noir et blanc au coût de 289 \$ avant taxes.

ADOPTÉE^{vi}

9.11 CSLE - Nomination d'un représentant

Rés.139-06-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer la mairesse, Lynda Tétreault, et le conseiller, Karl Lindsay, comme représentants au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie ;

ET d'autoriser les déplacements des élus pour leur participation à l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2023.

ADOPTÉE^{vii}

9.12 Annulation de la résolution 108-05-2023

Rés.140-06-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 108-05-2023.

ADOPTÉE

9.13 Annulation de la résolution 109-05-2023

Rés.141-06-2023

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 109-05-2023.

ADOPTÉE

9.14 Visa Desjardins Affaires – Nommer les gestionnaires autorisés

Rés.142-06-2023

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal nomme Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Catherine Dugas, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme gestionnaire du programme des cartes ainsi que signataires autorisées de la carte d'approvisionnement Visa Desjardins.

ADOPTÉE^{viii}

9.15 Accès D Affaires – Nommer les administrateurs principaux

Rés.143-06-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal nomme Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Catherine Dugas, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme administratrices principales ;

ET nomme Lynda Tétreault, mairesse, Marie Gervais, mairesse suppléante, Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Catherine Dugas, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme signataires autorisées ;

ET que deux signatures soient requises pour la signature des chèques, soit celle d'une élue et celle d'une administratrice.

ADOPTÉE^{ix}

9.16 Desjardins Affaires – Nommer les signataires autorisés

Rés.144-06-2023

Il est proposé par **Philippe Gosselin** par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal nomme Lynda Tétreault, mairesse, Marie Gervais, mairesse suppléante, Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Catherine Dugas, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme signataires autorisées ;

ET que deux signatures soient requises pour la signature des chèques, soit celle d'une élue et celle d'une administratrice.

ADOPTÉE^x

10. VOIRIE

10.1 Réfection du ponceau 2ème avenue et Centre

Rés. 145-06-2023 Il est proposé par **Sylvain Clair**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat de deux ponceaux de 20 ' et d'un manchon incluant la livraison au coût de 1 067 \$ avant taxes chez Terraquavie;

ET de mandater Transport Jim Coddington Excavation pour l'installation du ponceau au coût de 1 320 \$ avant taxes.

ADOPTÉE^{xi}

10.2 Ponceau chemin Bogie – Appel d'offres

Rés. 146-06-2023 Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour la réfection du ponceau du chemin Bogie.

ADOPTÉE^{xii}

10.3 Signalisation chemin Norris

Rés. 147-06-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la vitesse est un enjeu sur ce chemin ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de dos d'âne prévue par la résolution 141-06-2022 n'est pas souhaitée par les citoyens présents lors d'une consultation citoyenne au mois de mai 2023 ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 141-06-2022 ;

ET d'autoriser l'achat de 4 panneaux de signalisation, Ralentissez – Attention à nos enfants, au coût de 27,25 \$ avant taxes par panneau.

ADOPTÉE^{xiii}

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Fermeture exceptionnelle du bureau le 30 juin 2023

Rés. 148-06-2023 Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la fermeture du bureau le 30 juin 2023.

ADOPTÉE^{xiv}

11.2 Appui à la MRC du Val-Saint-François - « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire »

Rés. 149-06-2023 **ATTENDU QUE** la MRC de l'Abitibi a adopté la résolution AG-073-04-2023 ;

ATTENDU QUE les Québécoises et les Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivsa, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc ;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés,

élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'ânes, etc.) fait partie des priorités municipales ;

ATTENDU QUE la Politique de la mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée ;

ATTENDU QUE en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la Sûreté du Québec, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les cinq jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé ;

ATTENDU QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, d'autant plus que le transport actif ne produit aucune émission polluante ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la MRC du Val-Saint-François par sa résolution CM-2023-05-12 et la MRC d'Abitibi par sa résolution AG-073-04-2023 et demande au gouvernement du Québec :

- D'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec ;
- De revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet ;
- De mettre en œuvre la stratégie de prévention et de sécurité routière ;

ET copie de cette résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés provinciaux (Monsieur André Bachand, Monsieur Gilles Bélanger et Monsieur François Jacques), à la MRC d'Abitibi ainsi que la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE^{xv}

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 150-06-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19h38. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 juillet 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 5^e jour du mois de juin 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

- ⁱ 20230612 Résolution envoyée à la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond
- ⁱⁱ 20230607 Résolution envoyée par courriel à M. Martin président du CA du Marché Champêtre
- ⁱⁱⁱ 20230620 Résolution envoyée par courriel à Marypascal Beauregard d'Arterre du Val-Saint-François
- ^{iv} 20230607 Résolution envoyée par courriel à l'urbaniste
- ^v 20230612 Résolution envoyée par courriel au ministre Benoit Charrette, au député André Bachand, à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités de Kingsbury, Maricourt et Canton de Melbourne et à la FQM
- ^{vi} 20230607 Résolution envoyée par courriel à Mme Lemay de l'Étincelle
- ^{vii} 20230607 Résolution envoyée par courriel au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie
- ^{viii} 20230607 Résolution envoyée par courriel à Desjardins
- ^{ix} 20230607 Résolution envoyée par courriel à Desjardins
- ^x 20230607 Résolution envoyée par courriel à Desjardins
- ^{xi} 20230607 Résolution envoyée par courriel à Transport Coddington
- ^{xii} 20230607 Résolution envoyée à l'ingénieur pour finaliser l'appel d'offres
- ^{xiii} 20230612 Panneaux commandés
- ^{xiv} Sera publié dans le prochain Info-Ulverton
- ^{xv} 20230612 Résolution envoyée au gouvernement du Québec, aux députés André Bachand, Gilles Bélanger, et François Jacques, aux MRC d'Abitibi et du Val-Saint-François